

Lutte contre le harcèlement scolaire

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

L'article 5 de cette loi inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation.

Collège ROSA PARKS
CLISSON

Définition du harcèlement :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui s'installe dans la durée, qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

10 route de la Blairie
44190 CLISSON

Lorsqu'un élève est insulté, humilié, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les différentes formes de harcèlement :

Dossier suivi par :

Physique - Moral - Sexuel - Cyber harcèlement

Le Principal

Téléphone

02 40 13 48 30

La politique de lutte contre le harcèlement à l'école s'inscrit dans une démarche systémique visant à agir sur la qualité du climat scolaire. L'objectif étant de diminuer les phénomènes de harcèlement par la prévention et l'information mais aussi le traitement des situations de harcèlement.

courriel

ce.0442781j@ac-nantes.fr

Différents moyens sont mis à disposition des victimes :

→ Des numéros de téléphone tout d'abord :

Numéros verts nationaux :

✓ Non au HARCELEMENT : **3020**

✓ Net Ecoute (cyber harcèlement) : **3018**

Services académiques spécifiques au harcèlement :

0240373333

→ Dans chaque établissement scolaire, un protocole de lutte contre le harcèlement est présent.

Pour qui met-on en place ce protocole ?

Tout jeune fragilisé par un contexte particulier relevant de la définition du harcèlement.

Pourquoi ?

Maintenir le droit des élèves à une scolarité sans harcèlement, améliorer le climat scolaire

PROTOCOLE

Qui peut dénoncer une situation de harcèlement ?

L'élève qui est la cible de harcèlement, les parents, d'autres élèves, ainsi que tous les personnels de l'établissement. L'annexe en pièce jointe propose différentes pratiques de recueil des éléments en fonction de la personne qui dénonce des faits supposés de harcèlement.

Qui prévenir ?

Le personnel de Direction responsable du niveau de scolarité auquel l'élève est inscrit ainsi que le conseiller principal d'éducation.

Que se passe-t-il ensuite ?

La Direction et le CPE s'assurent qu'il s'agit bien d'une situation de harcèlement. Pour aider dans l'analyse de la situation, des supports sont proposés (cf annexe)

Si les faits sont avérés, le personnel de Direction responsable du niveau et le CPE prennent en charge le suivi et mettent en place la méthode qu'ils jugent appropriée. La méthode PIKAS sera privilégiée. Elle vous est présentée en utilisant le lien ci-dessous.

(<https://www.preoccupationpartagee.org/>).

Il s'agit d'une méthode non blâmante. Elle prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs puis avec la victime. Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que l'élève harcelé se sente mieux, le but étant de les responsabiliser. Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation cesse. Les parents des élèves concernés sont informés tout au long de la procédure.

Et après ?

Lorsque le protocole harcèlement est mis en place, un bilan est réalisé au bout de deux semaines. Sont conviés à ce bilan l'assistante sociale, l'infirmière, le CPE, le professeur principal de l'élève harcelé et le personnel de Direction responsable du niveau.

Le bon déroulement de ce protocole repose sur l'engagement de tous, à savoir :

- pour la Direction et le CPE : coordonner la mise en place du protocole (rendez-vous des élèves), informer les équipes, relayer toutes nouvelles informations concernant le dossier
- pour les professeurs : faciliter la sortie de classe des élèves impliqués, indiquer et relayer toutes modifications de comportement des individus impliqués ou bien même de la classe, indiquer une nouvelle difficulté rencontrée dans le fonctionnement de la classe
- pour la vie scolaire : se rendre disponible pour aller chercher les élèves convoqués, indiquer et relayer toutes modifications de comportement d'individus liés au protocole, relayer toutes les modifications perçues sur la cour ou en permanence
- pour l'assistante sociale, l'infirmière ou la psychologue de l'éducation nationale : recevoir l'élève cible du harcèlement afin de contribuer au bon déroulement du protocole.

Protocole validé en Conseil d'administration le ... 04/02/2020.....

Annexe . Comment mieux identifier une situation de harcèlement ?

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées parfois peu visibles aux yeux des adultes, parce qu'elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (par exemple les coins de la cour, les couloirs, la cantine, etc.), parce qu'elles sont cachées (jets d'objets dans le dos des professeurs, insultes dites à voix basses, coups donnés en l'absence de témoins, par exemple), s'exercent de manière discrète ou parce qu'elles semblent minimales. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc.

Face à des situations de harcèlement présumées ou à des enfants perçus comme isolés, les adultes – enseignant.e.s, professionnel.le.s, parents - sont parfois désemparés : comment savoir s'il s'agit de harcèlement ? Comment se rendre compte de la situation réelle de l'enfant ? Entre l'analyse des élèves, des familles, des adultes de l'établissement, il est parfois nécessaire d'objectiver la situation. La grille proposée ci-après, recensant les « signaux faibles » que l'on peut observer dans les situations de harcèlement, permet de rassembler l'ensemble de la communauté éducative et de répartir les différents « postes d'observation » de l'enfant, afin de mieux appréhender ce qu'il vit.

Les signaux mis en avant dans le document suivant n'ont pas besoin d'être tous réunis pour que le harcèlement soit constitué. De même, certains signaux peuvent renvoyer à d'autres types de violences. Dans tous les cas, l'établissement, en collaboration étroite avec les familles, doit trouver des solutions éducatives adaptées pour que chaque élève puisse être en sécurité. Il relève des missions des professionnels de l'éducation de « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires... », selon l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

« Contribuer » signifie que l'établissement scolaire ne peut résoudre seul la question du harcèlement ou des violences. Sa fonction doit rester éducative. Les parents des enfants auteurs, victimes ou témoins doivent être acteurs, tout comme les élèves, de la résolution de la situation faute de quoi, celle-ci risque de se poursuivre ou s'aggraver. Le collège ou le lycée doit donc savoir orienter quand cela est nécessaire.

Le harcèlement moral est un délit (article 222-33-2-2 du code pénal). Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. **Une action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'établissement scolaire.** Indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte, l'établissement doit donc prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au harcèlement. Il doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention de la violence (EPL article R 421-20)

Comment utiliser cette grille de signaux faibles ?

Pris isolément, les faits repérés peuvent ne pas interpeller les adultes en raison de leur banalité, par exemple. Cette grille peut donc servir quand un professionnel est confronté à des doutes sur une

NON AU HARCÈLEMENT

situation de harcèlement. Il est probable que l'adolescent victime, par peur ou honte bien souvent, refuse de dire, parfois de comprendre, qu'il est victime de harcèlement. On sait en effet que les élèves ont tendance à sous-estimer les faits dont ils sont victimes. Il revient donc aux adultes – **équipe pédagogique, éducative, médico-sociale, parents**, etc. – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'adolescent et son comportement. Cette grille peut être utilisée pendant quelques jours ou sur une période donnée, afin d'observer les élèves, pour déterminer, **de manière conjointe**, s'il y a harcèlement ou violence.

La grille peut également servir lors de rendez-vous avec les parents de l'élève victime ou de l'élève auteur pour les rendre acteurs de la résolution. Elle permet d'examiner avec les parents de la victime les signaux repérés à la maison et dans l'établissement pour évaluer la situation et mettre en place des solutions. Elle permet de faire prendre conscience des faits reprochés aux parents des élèves présumés auteurs.

La grille peut aussi servir dans les entretiens avec les élèves victimes, auteurs et témoins pour objectiver les faits.

Les cases peuvent être cochées ou la fréquence peut être notifiée à l'aide de bâtons qui renvoient à la notion de répétition, caractéristique essentielle du harcèlement. S'il n'y a pas répétition mais des violences évidentes, l'Ecole doit aussi réagir.

Des lignes peuvent être ajoutées, la liste n'étant pas exhaustive. Si tous les éléments présents ne sont pas cochés, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de harcèlement. Il faut envisager cette grille simplement comme une aide pour appréhender la situation et pour penser de manière collective.

Il peut être intéressant de noter, en marge de la grille, les propos entendus, par exemple, permettant de comprendre le « motif » retenu par les auteurs du harcèlement et toute information permettant d'apporter les précisions utiles à la compréhension de la situation et à sa résolution.

Au collège – au lycée

Hors de la classe (récréation - pause méridienne- couloirs- sanitaires)

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole		
Élève isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève bousculé dans les rangs		
Elève qui conserve ses affaires avec lui par crainte de vol ou de dégradation		
Elève dont le casier est souvent « dégradé » ou « forcé »		
Affaires scolaires et/ou personnelles abimées/ cachées / volées		
Collégien qui se fait voler ses bonbons		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Elève cherchant la compagnie des adultes sans leur parler nécessairement (passe souvent devant la vie scolaire)		
Elève impliqué dans des conflits dont il sort souvent « perdant »		
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés		
Elève qui se réfugie souvent dans les sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		

NON AU HARCÈLEMENT

Elève qui ne se rend jamais aux sanitaires (par crainte)		
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Elève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite diffusée sur internet et les réseaux sociaux		
Elève qui se fait filmer ou photographier à son insu		
Elève qui fréquente régulièrement l'infirmerie pendant les pauses		
Elève qui fréquente régulièrement le CDI pendant les récréations et les pauses méridiennes (par sécurité)		
Collégien qui apporte souvent des sucreries pour les partager systématiquement avec les autres		
Elève qui a souvent de l'argent sur lui		

Au restaurant scolaire

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole pour déjeuner		
Elève systématiquement doublé dans la file d'attente		
Elève qui déjeune en groupe mais se fait voler tout ou partie de son repas		
Elève qui renverse son plateau suite à un croche-pied		
Elève cible de jets de nourriture (solide et liquide)		
Elève cible de moqueries et de brimades diverses		
Elève systématiquement exclu des conversations à table.		
Les élèves quittent ostensiblement la table dès qu'il s'y installe		

NON AU HARCÈLEMENT

Sur le trajet domicile-établissement et/ou aux abords

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève rejeté qui fait toujours le trajet seul		
Elève qui craint de faire le trajet seul		
Elève qui se dépêche de rentrer dans l'établissement		
A l'inverse, élève qui arrive souvent le dernier ou avec quelques minutes de retard		
Fait l'objet de moqueries et de bousculades dans les transports		
Rate le transport		
Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés		
Refus d'aller au collège (lycée)		

Dans la classe

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève exclu des activités de groupe par les autres		
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe		
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Nervosité importante en expression orale		
Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers		

NON AU HARCÈLEMENT

Affaires scolaires dégradées		
Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus		
Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées		
Chute des résultats scolaires		
Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau		
Cible de jets de boulettes/ gommes / bouchons/ encre		
Demande souvent à partir à l'infirmier		
Absentéisme fréquent à la 1 ^{ère} heure de cours		
Absentéisme perlé		

Sorties et voyages scolaires

/!\ les faits peuvent, pour certains, se produire dans la chambre partagée avec d'autres élèves

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève avec qui personne ne veut se mettre en rang		
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports		
Elève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les veillées...		
Elève qui s'isole		
Elève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe		

NON AU HARCÈLEMENT

Elève avec qui personne ne veut partager la chambre		
Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels		
Elève filmé pendant son sommeil et dont les images sont diffusées (Internet- SMS- Snapchat)		

A la maison

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets
Nervosité	
Troubles du sommeil, cauchemars, difficultés d'endormissement ou de réveil	
Perte d'appétit, troubles du comportement alimentaire	
Maux de ventre/de tête	
Fatigue, ralentissement ou difficulté à effectuer des activités quotidiennes, manque d'énergie	
Dévalorisation de soi	
Menace de se blesser ou de blesser les autres	
Anxiété	
Tristesse, manque d'entrain/d'envie, idées noires	
Peur ou refus d'aller en cours	
Angoisse à la réception de SMS ou lors de la consultation de réseaux sociaux	
Réception d'appels téléphoniques désagréables ou inquiétants	
Fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total, associé à un mal-être	
Agressivité, insatisfaction, irritabilité	

NON AU HARCÈLEMENT

Repli sur soi, isolement vis-à-vis des autres membres de la famille,	
Baisse des résultats scolaires/ difficulté de concentration / baisse de l'appétence scolaire	
Affaires perdues, abimées, dégradées	
Hors de l'établissement entretient peu de relations avec ses camarades	
Augmentation de la demande d'argent de poche ou disparition d'argent ou d'objet à la maison (racket)	
Bleus/marques de coups/griffures	
Conduites auto-mutilatoires (le jeune se taillade le bras, se griffe, se blesse)	
Conduites à risques ou addictives	